ID: 015-211501200-20220414-DELB20220414_11-DE

Berger Levrault

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dixhuit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du huit avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 8 avril 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents:

Edwige ZANCHI Cyrille ROLLIN Raymonde THESSANDIER Jean Jacques VAISSIER Béatrice CARTAYRADE Olivier PRAT Maryse BONNET Elisabeth BALADUC Jacqueline BORNE Jacques SERRAT Gille FRUTIERE Sabine RIVET Sylvie FENIES Guillaume POINAT Géraud MAZE Julien CHAMBON

Julien CHAMBON Audrey LAFARGE Alain DELASSAT Andrée BROUSSE Mireille LEOTY Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés:

Georges ALBESSARD ayant donné pouvoir à Cyrille ROLLIN Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT, Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,

Etaient excusés:

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2021-04-16 / 10

Budget annexe du lotissement du Val Saint Jean : budget primitif 2022

Madame le Maire présente le projet de budget primitif 2022 du lotissement du Val Saint Jean et propose à l'assemblée de l'approuver.

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 6 avril 2022, Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

APPROUVE le budget primitif 2022 du lotissement du Val Saint Jean qui s'équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :

42 700,00 €

Section d'investissement :

51 240,00 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 14 avril 2022

Maire.

vige ZANCHI

Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le 29/04/2022

ID: 015-211501200-20220414-DELB20220414_11-DE

- Page 2 sur 2